



D13-97

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

### **Sanction d'un cas de négligence et de trafic de médicaments à l'hôpital Régional de Garoua.-**

Faisant suite au décès d'une fillette de 08 mois, le vendredi 10 mai 2019 à l'Hôpital Régional de Garoua, **le Ministre de la Santé Publique**, après une première évaluation du dossier qui a été porté à son attention à cet effet, a instruit des mesures conservatoires, notamment la suspension de toute activité au sein dudit Hôpital, pour une durée de trois (03) mois :

- de la Major de la Pédiatrie et des trois personnels soignants en service lors de la survenue de ce drame, pour négligence et manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelles ;
- d'un personnel soignant pour trafic et vente illicite de médicament au sein de l'hôpital.

Par ailleurs, une enquête approfondie a été instruite pour établir les différentes responsabilités dont les conclusions permettront le cas échéant, d'élargir le spectre des mesures disciplinaires prévues par la réglementation en vigueur, sans préjudice d'autres poursuites par les instances appropriées.

Le Ministre de la Santé Publique saisit cette occasion pour réitérer à l'ensemble des personnels de santé, l'exigence d'une humanisation des soins et services hospitaliers, gage d'une véritable ceinture autour de la vie humaine.

Aussi, annonce-t-il, la mise sur pied d'une Commission de Revue de Décès, tant au niveau central que dans ses services déconcentrés, qui sera appelée à évaluer les dossiers médicaux des patients décédés pour des besoins, soit d'amélioration des différents référentiels, soit, le cas échéant, de détermination des responsabilités en cas de négligences ou de mauvaises pratiques.

Enfin, le **Dr MANAOUDA Malachie** adresse à la famille si durement éprouvée, ses sincères condoléances, auxquelles il joint celles de la grande famille des professionnels de la Santé.

**Le Ministre de la Santé Publique,**



**Dr MANAOUDA Malachie**